

« Le monde a bien assez pour les besoins de chacun,
mais pas pour la cupidité de tous »

[Gandhi](#)

Les processions sont passées de mode. Le temps n'est plus où, en période de grande sécheresse, nos campagnes résonnaient de suppliques propitiatoires. Et parfois, il pleuvait... Depuis, la météorologie a détrôné Saint Médard.

Le déluge journalistique et éditorial et, plus encore, les déclarations tonitruantes des politiques qui se déversent sur l'incendie allumé par la crise participent-ils de la même pulsion incantatoire ? Les uns y vont de leurs recettes-miracles, les autres de leurs coups de menton : moralisation, régulation, mise sous surveillance des banques, fin des paradis fiscaux, chasse aux bonus,... La panoplie des vœux pieux ne cesse de s'enrichir. Et, pour l'instant, le feu est loin d'être éteint. Et la pluie salvatrice continue de se déverser en vain.

Scepticisme ou réalisme ? Les Français sont sans illusion. Si l'on en croit un récent sondage TNS Sofres/logica, ils sont 74 % à penser que « *malgré la crise et les erreurs commises, les dirigeants ne vont pas changer de comportement* » et à peine 37 % qu' « *avec la crise économique, le système économique et financier va être davantage régulé* »

Une bonne nouvelle toutefois : 48 % déclarent s'intéresser davantage à l'économie qu'avant. Il reste à les convaincre de s'intéresser aussi à l' « autre économie ».

C'est à cela que, modestement, nous nous efforçons de contribuer.



[Marcel Caballero](#)

Vice-président du CIRIEC-France

ACTUALITE

BUDGET TRIENNAL POUR L'ECONOMIE SOCIALE FRANCAISE

Le député UMP [Jean-Marie Binetruy](#), rapporteur spécial de la Commission des finances pour les Crédits "Solidarité, insertion et égalité des chances", a présenté le budget de la Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Economie Sociale (DIESES) : 10,08 million d'€, dont 300 000 € sont affectés aux frais de fonctionnement des correspondants régionaux de la DIESES et ce *"dans l'attente de la reconfiguration complète de l'organisation de l'administration territoriale et centrale"*, comme le souligne le rapporteur.

Les 9,7 millions d'€ affectés aux dépenses d'intervention se répartissent de la façon suivante :

- 880 000 € pour les Chambres régionales de l'économie sociale ;
- 820 000 € pour les organismes nationaux et locaux de l'économie sociale ;
- 8 millions d'€ pour le fonds d'innovation et d'expérimentation sociale (FIES).

Le rapporteur note que depuis la loi de finances 2006, ce fonds *"accompagne le développement d'expérimentations en anticipation et en appui des politiques publiques en faveur de l'intégration et de la solidarité. Ces crédits lui permettent de poursuivre une mission utile"*.

Le député socialiste [Christophe Sirugue](#), dans son avis sur la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances", présenté au nom de la Commission des affaires sociales, qualifie d'instrument budgétaire faible le FIES par rapport au Fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes doté de 150 millions d'€ pour la période 2009-2011. Il souligne également que la DIESES a contribué, en 2009, à hauteur de 5,1 millions d'€ à ce fonds. Le FIES bénéficie donc, en réalité, que de 2,9 millions d'€.

Pour sa première intervention sur l'économie sociale, depuis que le Premier ministre lui a confié une mission sur le développement de ce secteur, [Francis Vercamer](#), député Nouveau Centre du Nord, a regretté *"le faible montant, seulement 10 millions d'€, affectés en la matière"* et d'ajouter qu'il espérait *"qu'à la fin de la mission, les crédits augmenteront, car il existe, selon moi, des gisements d'emplois très forts dans l'économie sociale et l'entrepreneuriat social"*

Grand emprunt : 50 millions d'euros proposés pour l'économie sociale

« La commission sur le « Grand Emprunt » a proposé 50 millions d'€ pour doter « un ou plusieurs fonds pour l'innovation sociale afin de favoriser le développement des entreprises intervenant dans le champ de l'économie sociale et solidaire. »

(Dépêche AEF du 19 novembre)

Commentaire : Cela est à rapprocher du montant des investissements recommandé par la commission Juppé-Rocard : 35 milliards d'€

LE GOUVERNEMENT PORTUGAIS SOUTIENT L'ECONOMIE SOCIALE

Le gouvernement portugais vient de décider le lancement d'un programme destiné à former 1.000 jeunes par an en vue de leur insertion dans les entreprises de l'économie sociale, à des niveaux d'encadrement. Outre l'objectif de l'emploi, ce programme est conçu pour contribuer à la modernisation de ces entreprises dans les domaines de la gestion, du droit, des sciences sociales, de l'ingénierie, ... La formation comporte un stage pratique rémunéré.

Ce programme (INOV-SOCIAL) est placé sous la responsabilité du ministère du travail et de la solidarité sociale.

LES SYNDICATS ALERTES SUR L'AVENIR DU PARITARISME

La gestion paritaire a été abordée par les leaders des organisations syndicales réunies lundi 16 novembre par l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS) sur l'avenir du syndicalisme. [François Chérèque](#), secrétaire général de la CFDT, a estimé qu'il y avait des organismes *« où il y a un avenir pour la gestion paritaire. Pour d'autres, c'est derrière nous. »* Ce sont les modes de financement qui décident selon lui : *« Ce qui vient du travail doit rester à la gestion paritaire : je pense à l'Assurance chômage en particulier. Ce qui ne viendra plus du travail,*

l'Assurance maladie et demain les allocations familiales doivent sortir de la gestion paritaire, c'est le rôle de l'État », estime-t-il.

Jacques Voisin, président de la CFTC, a comparé la situation du syndicalisme belge, qui dispose, selon lui, de plus de leviers d'action, le jugeant plus visible sur les questions d'emploi ou de prévoyance : « *En France on a tout délégué au paritarisme. On a fait de l'administratif. On est devenu des gestionnaires* » Il estime qu'il faudra donc repenser la gestion paritaire : « *Pour moi c'est de l'orientation, surtout les orientations, ce n'est pas faire de la technique et aussi évaluation et faire avancer les choses* » a-t-il déclaré.

Quant à Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force Ouvrière, il a considéré que le paritarisme était menacé, « *de plus en plus remis en cause* ». Il juge qu'il n'y a plus de paritarisme dans l'Assurance maladie, « *Dans l'Assurance chômage, l'Unedic a la portion congrue. Pôle emploi, ce n'est plus du paritarisme mais du tripartisme. Et quand il y a tripartisme, dans ce pays, c'est l'État qui dirige. Il ne faut pas se leurrer* » a-t-il expliqué. Il pense que le problème peut se poser sur les retraites, si on va vers un régime par points. « *Il y a une vraie diminution du paritarisme dans notre société* » a-t-il poursuivi, expliquant que ça avait permis de « *résister* », notamment dans l'assurance maladie, en comparaison avec d'autres pays.

[In Le Quotidien de la formation – Centre Inffo – http://www.centre-info.fr/](http://www.centre-info.fr/)

LA FEDERATION SYNDICALE EUROPEENNE DES SERVICES PUBLICS et les services d'intérêt général, après le traité de Lisbonne

La FSESP vient de publier sa position sur les services d'intérêt général (SIG). Elle formule cinq recommandations :

- Que la Commission européenne publie un **aide-mémoire pour l'application du protocole sur les services publics**, permettant d'évaluer les réformes actuelles ou futures des services publics en regard des principes énoncés dans le protocole, à savoir *un niveau élevé de qualité, de sécurité et d'accessibilité, l'égalité de traitement et la promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs*. Cet aide-mémoire serait le « premier pas » de la Commission vers un processus d'évaluation de l'impact. Il reconnaîtrait la primauté des obligations de service public sur le droit de la concurrence, au sens du protocole.
- Que la Commission européenne charge une **unité au sein de la Commission** (de préférence au bureau du Président) de la mise en œuvre de l'aide-mémoire lorsqu'une proposition pourrait modifier la nature d'un service public.
- Que la Commission engage des consultations en vue de la publication d'un **statut des services d'intérêt général européens** (du même genre que le statut de la société européenne) qui constitue une référence pour les prestataires de services publics à tous les niveaux appropriés. Il prendrait la forme d'un règlement européen, comme l'exige l'article 14.
- Que la Commission européenne publie une **communication sur l'universalité de l'accès**. Cette communication devrait expliquer que la garantie de l'accès universel revêt, par définition, une dimension collective et présenter les mécanismes assurant l'accès universel selon un principe de solidarité.
- La création d'un **intergroupe « Services publics » au Parlement européen**.

LES FRANÇAIS, LES ASSOCIATIONS ET LA CRISE

Cette année encore, le **Crédit Coopératif** était partenaire de la 4ème édition du Forum National des Associations et Fondations, rendez-vous annuel des dirigeants et responsables du secteur associatif.

A l'occasion de ce forum, ont été rendus publics les résultats du sondage intitulé « Les Français, les associations et la crise » commandé par le Crédit Coopératif, la MAIF et Chorum à l'institut CSA. Ce sondage révèle que 68 % des Français considèrent les associations comme l'acteur le plus efficace pour agir contre les difficultés provoquées par la crise. Ils les placent juste devant les citoyens eux-mêmes (65 %), et très loin devant les autres acteurs, notamment les Pouvoirs publics.

Les Français, conscients de l'efficacité des associations, les reconnaissent comme acteurs majeurs de la vie économique et sociale, en particulier pour leur capacité d'emploi et tout particulièrement en raison de leur caractère non délocalisable. Ils estiment qu'elles ont besoin de plus de moyens pour fonctionner (notamment de financements publics) et qu'elles doivent figurer parmi les secteurs stratégiques que soutiendra le grand emprunt national.

Tous les résultats du sondage sur le site du Crédit Coopératif : www.credit-cooperatif.coop >> [Actualités](#) >> [Sondage associations](#)

LA GOUVERNANCE DES ASSOCIATIONS

Conférence internationale organisée par le CNAM, le réseau EMES, Sciences Po, le GREGOR et l'INTEC
(CNAM Paris 7-8 septembre 2009)

Cette conférence a réuni plus de 200 participants de différentes nationalités, des gestionnaires, des économistes et des sociologues sur la question de la gouvernance associative ; elle a aussi favorisé les échanges entre chercheurs et praticiens. C'est d'ailleurs de ce dialogue entre ces trois disciplines qu'est né tout l'intérêt de la rencontre, et notamment du fait de la prise en compte d'une perspective gestionnaire. Ce colloque s'inscrivait dans le prolongement d'un travail collectif réalisé par les différents organisateurs, qui a donné lieu à la publication d'un ouvrage en 2008 sous la direction de [Christian Hoareau](#) et [Jean-Louis Laville](#) : « La gouvernance des associations » chez Eres.

Le colloque est notamment parti des observations suivantes : « Dans les dix dernières années, les outils du management se sont diffusés au sein d'un grand nombre d'associations. Ce phénomène, observable dans ne nombreux pays, a été entretenu par l'action des consultants et par de nouvelles formations de gestion dédiées à ce secteur. La révélation de scandales et agissements frauduleux de quelques dirigeants associatifs a renforcé ce mouvement. Dans ce contexte, la question de la gouvernance des associations - entendue comme le **mode de structuration des rapports entre les parties prenantes autour d'un projet collectif** - revêt une importance particulière. Tout l'enjeu est de savoir si cette question peut se résoudre par la simple transposition du modèle de l'entreprise aux associations. » Si l'on peut caractériser la rationalité des acteurs associatifs, comment prendre en compte leur légitimité ? Comment spécifier la combinaison de dynamiques organisationnelles et institutionnelles ? Trois axes ont été privilégiés : la gouvernance et les stratégies institutionnelles des associations, la gouvernance externe et les réseaux d'association et les instruments de gestion de la gouvernance associative.

Deux sessions plénières ont ouvert le colloque, affichant de façon volontaire une perspective internationale avec [Dennis Young](#) et [Ingo Bode](#) notamment. Puis 5 sessions de 3 ou 4 ateliers se sont succédées, avec une soixantaine de communications au total. Elles ont permis de mettre à jour la diversité des modèles de gouvernance existants et les tensions qui les caractérisent, soit du fait des stratégies des acteurs, des modalités de financement ou encore des instruments de gestion.

Ces communications ne sont accessibles pour le moment qu'en s'adressant directement aux auteurs, mais des publications sont envisagées et pourraient être disponibles d'ici la fin de l'année 2010.



(Synthèse de [Nadine Richez-Battesti](#), co-animatrice du Groupe de recherche en économie sociale du CIRIEC-France, intervenante à la conférence internationale)
<http://gouvernance-associations.cnam.fr>

POINTS DE VUE

LES COOPERATIVES, UN OUTIL EFFICACE CONTRE LA CRISE

Jean-Claude Detilleux, président du Groupement National de la Coopération.

Les coopératives, entreprises dont le fonctionnement est centré sur la personne et la réponse aux besoins des membres, sont présentes dans la quasi totalité des secteurs économiques de notre pays. Avec 21 000 entreprises coopératives, 535 000 entreprises associées et plus de 900 000 emplois, elles sont un acteur incontournable de notre économie.

Coopératives de commerçants, d'artisans, de transporteurs, d'agriculteurs, de consommateurs, de salariés, d'entrepreneurs, toutes ont en commun d'être nées d'un projet collectif et du désir de privilégier la personne par rapport au capital. Nées de la crise, à la fin du XIXème siècle, en réponse aux difficultés d'accès aux produits de consommation, au logement, au crédit, à l'emploi, ou pour assurer par la mutualisation d'outils et de moyens la survie et le développement d'entreprises et de commerces individuels, les coopératives sont dotées depuis leur origine de principes et valeurs qui les rendent plus fortes face aux difficultés.

Les coopératives n'obéissent pas à la même logique que les autres entreprises. Elles privilégient le long terme et la pérennité de l'entreprise, de ses emplois, de son impact sur la communauté. Leur valeur ne réside pas dans leur capacité à dégager du profit, mais dans la qualité des services rendus aux membres, acteurs de l'économie locale. Pratiquant la démocratie économique, elles sont contrôlées par leur sociétaire qui participent à égalité la décision,

quelle que soit la part de capital détenue, selon le principe « Une personne, une voix ». La répartition des résultats se fait en fonction de l'activité économique de chaque membre avec sa coopérative, non de sa part de capital, et au profit de la coopérative elle-même par la constitution de réserves impartageables, propriété collective, qui contribuent à la pérennité de l'entreprise et prépare sa transmission aux générations futures.

Aujourd'hui, les comportements prudents des coopératives qui ne recherchent pas le profit immédiat et sont guidées par les seuls intérêts de leurs membres, qui sont à la fois propriétaires et clients ou fournisseurs de la coopérative, font leur preuve. Les entreprises coopératives sont affectées par la crise économique comme les autres, mais elles y résistent plutôt mieux. Ce constat ne se limite pas à la France, il est valable dans le monde entier, comme le souligne l'Organisation Internationale du Travail qui constate « qu'à quelques exceptions près les entreprises coopératives, quel que soit le secteur ou la région, résistent relativement mieux aux chocs du marché actuels que celles qui ont pour but la recherche du profit ». En tout état de cause, leur réponse est différente et originale. Entreprises à l'ancrage territorial fort, au service de leurs sociétaires, dont la rémunération du capital est limitée, soucieuses de leur impact pour la communauté, elle ne se traduit pas par des délocalisations ou des licenciements massifs.

Voici quelques exemples pour illustrer ces propos :

Dans le domaine bancaire (60% de l'activité banque de détail en France), les résultats des groupes bancaires coopératifs ont été affectés en 2008 par des sinistres survenus dans des filiales appartenant à ces groupes, mais non dans les réseaux eux-mêmes. Cette crise ne remet donc pas en cause les principes et pratiques du modèle coopératif, mais découle d'un contrôle insuffisant sur ces filiales et mal adapté de la part des entités coopératives, qui doivent porter une attention particulière à ces questions de gouvernance.

Dans le domaine du logement social, les coopératives d'HLM ont mieux résisté que l'ensemble du secteur de la construction. Leur production a reculé de 15% sur l'année 2008, alors que l'ensemble de la production du secteur a reculé de près de 37%.

(In : *L'Officiel de la Franchise* – novembre 2009)
www.entreprises.coop

A PROPOS DE LA DIRECTIVE « SERVICES »

Dans le débat au Parlement européen

Bernadette Vergnaud

Députée européenne – Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates

« ... Depuis son adoption et les débats passionnés qui l'ont entourée, la directive "Services" est tombée dans un certain anonymat, mais il convient de se montrer particulièrement vigilants dans la phase cruciale de sa transposition.

Je m'interroge sur l'interprétation des dispositions de l'article 2 de la directive liées à l'exclusion des services sociaux de son champ d'application. Des notions comme celles "d'aide aux personnes en situation de besoin", ou de "prestataires mandatés" semblent restrictives par rapport à la définition des services sociaux dans certains États et je m'inquiète de ce qu'une interprétation volontairement stricte puisse servir à justifier l'inclusion de pans entiers de ces services dans le champ d'application de la directive. L'exclusion de ces services est un élément clé du texte et une garantie pour les citoyens de la protection du modèle social européen.

J'espère que certains États, dont la France, ne profiteront pas de la transposition pour libéraliser des services sociaux, sous le prétexte fallacieux de se conformer aux lois européennes.

Ces problèmes de prise en compte des services d'intérêt général démontrent la nécessité de disposer d'une législation européenne qui leur soit propre et de ne pas s'en tenir à une définition par défaut dans le cadre d'une directive sur les services marchands ».

L'incontournable exigence de mandatement des acteurs de services sociaux

Laurent Ghekiere

Représentant auprès de l'UE - Union Sociale pour l'Habitat

« La transposition en droit français de la directive « services » et l'exclusion des services sociaux (art.2.2.J.) pose clairement la question de l'adaptation du droit français à l'exigence communautaire de mandatement des opérateurs de services sociaux. Une note adressée par la mission de transposition de la directive « services » du MINEFE à l'AMF justifie en particulier la non possibilité d'exclure certains services sociaux de la directive « services », notamment quand

le régime d'autorisation qui encadre l'accès au service n'impose pas à l'opérateur de le fournir et ne peut être constitutif d'un mandatement au sens de la directive « services ».

Selon le MINEFE, « il apparaît que la plupart des législations françaises qui encadrent les activités des opérateurs du secteur social prévoient des régimes d'autorisation, mais qu'elles n'imposent pas une obligation de prester et ne peuvent donc pas être considérées comme des mandats ».

Outre l'enjeu de l'exclusion effective des services sociaux de la directive « services » (contrôle des exigences interdites et à évaluer des régimes d'agrément existants et notification de tout nouveau régime ou de toute évolution de ces régimes), à défaut d'obligation de fournir le service social établi par un acte officiel de mandatement, l'exemption de notification des aides d'Etat aux services sociaux n'est pas applicable en France et les aides d'Etat en question sont considérées comme illégales, à défaut de notification par l'Etat français, et doivent être remboursées.

L'exigence communautaire de mandatement, au sens de l'obligation de fournir le service social aux utilisateurs, est donc incontournable si l'on veut sécuriser leur financement public et leurs régimes d'encadrement. C'est la raison pour laquelle le Collectif SSIG appelle les collectivités territoriales compétentes à adopter des délibérations de sécurisation des services sociaux explicitant le mandatement des acteurs et venant ainsi compléter les lacunes des dispositions législatives relatives aux régimes d'encadrement des services sociaux et de leur financement. En effet, en cas de contentieux sur l'application en France de la directive « services », le juge communautaire devra contrôler :

1- si le champ effectif du service social concerné relève bien des 3 catégories de services sociaux définies à l'article 2.2.J

2- si ces services sociaux sont bien fournis par des prestataires mandatés par l'Etat (ou toute autre autorité publique compétente)

Pour assurer une exclusion effective des services sociaux de la directive « services », les régimes nationaux d'autorisation concernés doivent être réformés dans le sens d'un renvoi aux conditions de mandatement des opérateurs établies par les délibérations SSIG des collectivités territoriales compétentes en termes d'organisation territoriale des services sociaux et de mandatement effectif des prestataires par marchés publics, DSP, convention de partenariat d'intérêt général ou octroi de droits spéciaux ou exclusifs. »

En savoir plus : voir article 6 de la délibération-type SSIG ainsi que le visa de la délibération relatif à la directive « services. » in <http://www.ssig-fr.org>

TRAVAUX DU CIRIEC

L'EAU EN EUROPE : QUELS ENJEUX ?



Pierre Bauby,

rapporteur de la Commission scientifique internationale du CIRIEC

« Economie publique, services publics »

La Commission scientifique internationale « Economie publique, services publics » du CIRIEC a engagé depuis un an une série de recherches sur les services publics locaux, qui donne lieu à l'élaboration de monographies sectorielles nationales.

Le secteur de l'eau fait partie des secteurs analysés (les autres concernent les transports et les déchets) ; une première synthèse de 7 monographies (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie et Suède) permet de dégager à la fois la diversité des situations nationales et des tendances lourdes d'évolution.

1/ Les autorités organisatrices

Partout en Europe, ce sont les Communes qui ont eu la responsabilité de l'approvisionnement en eau des populations, du traitement de la ressource et de l'assainissement des eaux usées. Mais derrière ce même terme de « Commune » coexistent en Europe des différences considérables ; il suffit d'évoquer l'existence de 290 municipalités en Suède et de plus de 36 000 en France.

Si l'on applique au secteur de l'eau la notion d'« autorité organisatrice », dont la fonction est de définir les objectifs que doit viser un secteur, les règles qu'il doit respecter, le mode d'organisation et de régulation, on constate partout en Europe, sauf en Suède, une tendance à l'augmentation de leur maille territoriale, avec les phénomènes d'intercommunalité, le rôle confié aux régions (en particulier en Italie) et même à l'Etat. On peut à cet égard parler de co-réglementation et de co-régulation ou de gouvernance multi-niveaux.

2/ Modes de gestion et statuts des opérateurs

Partout en Europe a existé et existe encore (sauf en Angleterre du fait de la privatisation totale du secteur) une réelle liberté de choix des modes de gestion par les municipalités ou leurs regroupements (gestion publique, directe, différentes formes de délégation, partenariats public-privé).

Dans cinq des pays analysés (Allemagne, Autriche, Belgique, Italie, Suède), les opérateurs sont essentiellement publics, essentiellement sous la forme de petites entreprises locales. Par contre, la délégation aux entreprises privées domine depuis de longues décennies en France et beaucoup plus récemment en Espagne ; dans les deux cas, la délégation a débouché sur l'existence d'un oligopole de grands groupes qui dominent le marché. Ainsi, coexistent en Europe pour l'essentiel de grands groupes privés et de petites entreprises publiques locales.

Les problèmes posés par la délégation de services sont bien connus et analysés en France (asymétries d'informations, contrats incomplets et problèmes de renégociation, durée des contrats, appels d'offre et concurrence, etc.) et ont amené une série de réformes depuis une vingtaine d'années, sans que disparaissent les asymétries, même si le développement de l'intercommunalité a donné de nouveaux moyens d'orientation et de contrôle aux autorités publiques et si des re-municipalisations interviennent.

3/ Qualité, demande et accessibilité

Aussi bien les directives communautaires élaborées sur les bases juridiques de la protection de l'environnement et de la santé publique, que les attentes des utilisateurs mettent l'accent sur la qualité de l'eau et les traitement des eaux usées, d'autant plus nécessaires que l'on prend en compte le cycle de l'eau. Mais il reste encore à bien préciser les méthodes et critères d'appréciation de cette qualité, les indicateurs permettant de disposer d'outils de pilotage, certaines études se limitant à faire référence à des sondages d'opinion. Les pertes d'eau sont souvent regardées comme un indicateur de qualité de l'eau (notamment en Allemagne où les pertes sont les plus faibles en Europe : 6,8% en moyenne).

Les demandes d'eau sont, de même, extrêmement contrastées selon les pays et leurs caractéristiques, quant à la ressource, géographiques et climatiques. C'est ainsi que 56% de l'eau est consommée par l'industrie en Autriche, contre 25% en Italie, 20% en Allemagne et seulement 9% en France et 5% en Espagne. Par contre, l'Allemagne consomme moins de 4% dans l'agriculture, l'Autriche 5%, la France 14%, contre 50% en Italie et jusqu'à 68% en Espagne.

Dans les pays étudiés, le raccordement aux réseaux d'approvisionnement en eau et d'épuration s'établit autour de 90%, mais reste inférieur à 70% en Italie pour l'assainissement.

4/ Investissements

Les données recensées en matière d'investissement sont fort inégales et ne permettent pas de tirer des conclusions générales. Il faudrait sans doute commencer par appréhender les diversités nationales et régionales qui concernent la ressource : est-elle abondante ou rare, quelle est sa qualité, comment se pose le problème de son accessibilité ? Ce n'est qu'au regard de ces situations et des objectifs qui sont assignés que l'on peut apprécier les enjeux en matière d'investissements. Dans les pays analysés, on note une tendance au développement de financements croisés des investissements, une part provenant des utilisateurs, avec participation des institutions publiques, y compris dorénavant l'Union européenne.

5/ Tarifs et prix

De grandes différences de prix existent entre les pays et dans certains cas à l'intérieur de ceux-ci, compte tenu en particulier des écarts de coûts liés à la quantité et à la qualité de la ressource.

Sans assister à la résorption de ces écarts structurels, on note une tendance générale à ce que se développent des tarifs intégrés eau-assainissement-traitement.

Certains pays ou régions ont mis en place des tarifications qui augmentent avec les quantités consommées dans un objectif de maîtrise de la consommation (Bruxelles-capitale, Italie).

De manière plus générale, se développe la tendance à aller vers l'application du principe de « *Full cost recovery* » fixé par la Directive cadre communautaire de 2000, la Suède étant le pays le plus avancé (99%).

Dans certains pays existent également des tarifs sociaux (Autriche, Wallonie, Flandre en partie), afin de permettre l'accès des populations défavorisées. Les prix sont considérés accessibles en Allemagne.

6/ Eléments de conclusion

L'organisation et la régulation du secteur de l'eau connaissent une série d'évolutions et même de transformations sensibles. Pour autant, si l'on excepte la privatisation brutale et totale en Angleterre, les mutations apparaissent plutôt graduelles. Et à la différence des autres secteurs de service public (télécommunications, énergie, transports, postes), elles ne sont pas la conséquence de directives communautaires contraignantes dans le cadre du marché intérieur. Seul le principe du « *Full cost recovery* » de la directive cadre de 2000 a un effet direct et convergent quant à l'organisation des marchés, mais les exigences de qualité et la protection de l'environnement jouent partout un rôle structurant.

Les fortes diversités de situations laissent d'importantes responsabilités et marges de manœuvre aux échelons territoriaux pertinents, avec une tendance à un rôle croissant des intercommunalités et des régions.

Il reste qu'à ce stade de la recherche, qui demande encore à être complétée et consolidée, il n'apparaît pas de supériorité avérée et systématique d'un mode d'organisation, de régulation et de gestion.

28ème CONGRES INTERNATIONAL DU CIRIEC Berlin (16-19 mai 2010)

Le prochain congrès du CIRIEC portera sur le thème "**L'économie publique et sociale dans la crise économique : support au développement durable**". Il se tiendra au Berliner Congress Center, à proximité de l'Alexanderplatz. Il démarrera le dimanche 16 mai 2010 et les sessions se dérouleront sur deux jours, le mercredi matin 19 mai sera consacré à la visite d'entreprises afin d'illustrer les thèmes traités lors du Congrès.

Des séances plénières encadreront le Congrès en offrant des discussions sur l'économie publique et sociale dans la crise financière, les perspectives en matière d'emploi et les valeurs et éthique pour un développement soutenable. Les travaux en ateliers traiteront de l'économie publique et sociale, notamment sous l'angle de son financement, comme facteur de stabilisation du marché de l'emploi, comme partenaire d'un développement environnemental durable, ainsi que ses responsabilités en matière de formation et d'éducation.

ciriec@ulg.ac.be

COLLOQUE 2010 DU CIRIEC-CANADA

« Les pratiques de responsabilité sociale et environnementale des entreprises publiques et d'économie sociale et les défis de leur déploiement »

(mai 2010)

Les entreprises publiques (EP) et d'économie sociale (EÉS) sont interpellées par la sensibilisation croissante de la société contemporaine aux enjeux de responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSEE). Au service de l'intérêt général et collectif et fortement ancrées dans leurs communautés d'appartenance respectives, en raison notamment de leur mode de gouvernance collectif, les entreprises collectives reconnaissent la pluralité des parties prenantes et la nécessité d'une intégration des multiples logiques d'acteurs intéressés par l'activité de l'organisation. Ainsi, alors que leur double mandat économique et social les plaçait au premier rang des acteurs économiques engagés sur le front de la RSEE, voilà qu'elles semblent se faire doubler sur la place publique. Soutenues par une logique économique dominante, les positions ponctuelles et opportunistes, mais parfois aussi engagées et durables, qu'adopte non sans intérêt l'entreprise à capital action, ne manquent pas de questionner la contribution spécifique de l'entreprise collective sous cet angle.

Le colloque 2009 du CIRIEC-Canada portant sur la responsabilité sociale des entreprises publiques et d'économie sociale avait permis de mettre en évidence le caractère proactif, inclusif et intégratif de l'action de l'entreprise collective en comparaison à une approche de la RSEE qui serait plus réactive, exclusive et ciblée. Des modes opératoires distincts (consultation, négociation, etc.) caractériseraient également leur processus de décision et d'implantation. Le Colloque 2010 du CIRIEC-Canada s'inscrit dans la continuité de celui de 2009. Les questionnements soulevés portent plus particulièrement sur le caractère spécifique ou non des pratiques de RSE des entreprises collectives. En outre, alors que sa double logique sociale et économique prédispose favorablement l'entreprise collective à relever le défi de la responsabilité sociale, le troisième terme associé au développement durable, à savoir les préoccupations

environnementales, apparaît découler moins directement de sa logique d'action. Or, c'est précisément sur cette dimension que l'entreprise à capital action intervient plus naturellement, bien que de façon très ciblée. En effet, plus que les politiques à caractère social, les initiatives environnementales de l'entreprise à capital action génèrent davantage d'effets positifs immédiats sur sa performance économique. Devant ces apparentes distinctions, la réconciliation des termes de la triple reddition (économique, social et environnemental) prend-elle une forme différente pour l'entreprise publique d'économie sociale ?

Les défis du déploiement de pratiques de RSEE sont également importants pour l'entreprise collective. N'évoluant pas toujours dans des conditions favorables (mandat, taille, ressources, etc.) à la mise en place de pratiques éprouvées, et de surcroît très souvent desservies par les outils de comparaison nationale, voire même internationale (standards, certifications, ISO), les EP et les EÉS se doivent de faire preuve d'imagination et d'innovation, ce qui n'est pas sans ralentir le rythme de déploiement des pratiques de RSEE. D'autre part, on peut penser que, dans ce processus, l'EP et l'EÉS bénéficient d'avantages (effets de réputation, relations partenariales, etc.) issus de leurs positions éthiques, de leur logique d'action, de leur mode d'organisation, de leur champ d'action et de leur ancrage dans la durée.

Un appel est donc lancé à toutes les propositions visant à offrir des réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les pratiques de RSEE privilégiées par les entreprises publiques (EP) et les entreprises d'économie sociale (EÉS) ?
- Les EP et les EÉS mettent-elles en oeuvre des pratiques innovantes en matière de RSEE ?
- Sur quels fondements s'appuient les pratiques de RSEE des EP et des EÉS ?
- Quelles sont les conditions pour une implantation de stratégies gagnantes de RSEE pour l'EP et l'EÉS ?
- Les standards sous-jacents aux certifications (éthique, responsabilité sociale, développement durable, triple reddition de compte, etc.) désavantagent-ils les EP et les EÉS ?
- Comment les modes de gouvernance des EP et EÉS influencent-ils le déploiement de pratiques de RSEE ?
- Les EP et les EÉS ont-elles des avantages distinctifs en matière d'implantation de pratiques de RSEE gagnantes ?
- Ces avantages sont-ils valables lorsqu'il s'agit, pour l'EP et l'EÉS de déployer des pratiques environnementales ?
- Au service de l'intérêt général, les EP et les EÉS ont-elles un rôle structurant à jouer en matière de RSEE ? Les EP et les EÉS ont-elles les moyens et les ressources nécessaires pour soutenir de telles actions structurantes en matière de RSEE ?

Ce ne sont là que quelques exemples de questions sur lesquelles les organisateurs de ce colloque souhaitent que les chercheurs et les chercheuses apportent une réflexion permettant d'alimenter des travaux de recherche ultérieurs, de même que les pratiques des organisations publiques et d'économie sociale.

[Les propositions de communication doivent être transmises au plus tard le 22 janvier 2010 : ciriec-canada@usherbrooke.ca](mailto:ciriec-canada@usherbrooke.ca)
Pour tout autre renseignement : Suzanne Poirier (450) 463-1835 poste 61871

ANNALES DE L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE et autres publications du CIRIEC

Principale publication du CIRIEC, les *Annales* est une revue scientifique internationale fondée en 1908. Sa vocation est la publication d'articles scientifiques et originaux analysant des thèmes intéressants à la fois les scientifiques et les praticiens dans les domaines d'intérêt du CIRIEC. Les *Annales* sont publiées trimestriellement par Wiley-Blackwell (Royaume-Uni).

Le CIRIEC dirige également une collection scientifique « Economie sociale / Economie publique » aux éditions P.I.E. Peter Lang, où paraissent des résultats issus des travaux de son réseau scientifique. Une collection de papiers de recherche figure aussi sur son site internet www.ciriec.ulg.ac.be
Parmi les titres disponibles :

- « L'efficacité du secteur ferroviaire européen : analyse stochastique des effets de la réforme et de la qualité des services » Achraf Tarsim.

- « Quelle gouvernance partenariale dans les banques coopératives françaises ? Marché, réseau et proximité » Nadine Richez-Battesti, Jean-Noël Ory et Patrick Gianfaldoni.

- « Economie sociale : une pratique de régulation territoriale » Philippe Vaesken et Maria Zafiropoulou.

- « L'économie sociale en France dans une perspective européenne » Edith Archambault.

- « L'économie sociale dans l'Union européenne » Rafael Chaves et José Luis Monzon Campos.

Pour obtenir ces documents : ciriec@ulg.ac.be

NOS ADHERENTS INNOVENT

LE GROUPE CHEQUE DEJEUNER CREE SON PROPRE INSTITUT DE PROFESSIONNALISATION

Former des salariés en recherche d'emploi, leur proposer un emploi durable et, chemin faisant, pérenniser la croissance du Groupe, tels sont les objectifs de l'Institut de professionnalisation que vient de créer la coopérative **Chèque Déjeuner**, n° 3 mondial sur le marché des titres de paiement à vocation sociale et culturelle.

La formation actuellement dispensée pendant neuf mois, en alternance, concerne le domaine commercial. L'objectif est d'intégrer progressivement d'autres contenus. Il s'agit d'une formation qualifiante de niveau bac + 3, sanctionnée par un « passeport compétences », ayant vocation à être reconnue en dehors du Groupe. Mais ce dernier souhaite répondre prioritairement à ses propres besoins en collaborateurs qualifiés, aptes à contribuer à sa croissance. C'est ainsi qu'il envisage 400 nouvelles embauches, dans les trois prochaines années, dont 150 immédiatement.

Rappelons que le Groupe coopératif a été créé en 1964, qu'il est actuellement présent dans 11 pays, que son volume d'affaires a été de 3,4 milliards d'€ en 2008 (en progression de 17% par rapport à 2007), pour un chiffre d'affaires de 241 millions.



Jacques Landriot Président du Groupe Chèque Déjeuner, justifie ainsi cette initiative : « De par ses valeurs coopératives, le Groupe accorde une importance toute particulière à la dimension humaine, qui passe par l'emploi et la formation, car le développement du Groupe est indissociable de ses collaborateurs »

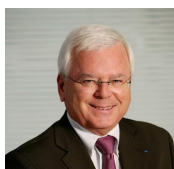
LA BANQUE FEDERALE MUTUALISTE, ACTEUR CITOYEN

En co-produisant le film documentaire « Une femme, une voix » et en en assurant la diffusion dans le cadre du « Mois de l'économie sociale et solidaire », en partenariat avec le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale, la **BFM** a souhaité rendre visibles ses valeurs fondamentales : celles de la mutualité, de la solidarité et de l'équité.

Ce film a été tourné au Burkina-Faso, en Afrique de l'Ouest, dans les coopératives de production de beurre de karité ; il illustre les enjeux d'une économie solidaire, créée à l'initiative des femmes, dans l'un des pays les plus pauvres du monde (En 2008, l'indicateur de développement humain de l'ONU le classait en avant-dernière position des 177 pays recensés)

Surnommé « l'or des femmes », le Karité est l'une des rares sources de revenus pour la population féminine. En s'organisant en associations, en coopératives et en unions, les femmes ont réussi à produire davantage de beurre et à l'exporter pour l'industrie cosmétique occidentale. Une partie de cette production répond aux normes de l'agriculture biologique et du commerce équitable. Le documentaire montre leur travail et fait entendre leurs témoignages ; il met en valeur la force de l'économie sociale, au nord comme au sud, mais il illustre aussi la position dominante des multinationales du nord et le pillage des matières premières auxquelles elles se livrent.

Rappelons que la BFM a été créée en 1986 à l'initiative des mutuelles de la fonction publique. Son statut de société coopérative de banque la place résolument dans le monde de l'économie sociale. Par son offre attractive de produits bancaires, incluant une approche solidaire, elle contribue à la création de liens nouveaux entre les mutuelles et leurs adhérents.



Alain Arnaud
Président de la BFM

A LIRE

ATLAS 2009 DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE en France et dans les régions

L'Atlas 2009 de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions est disponible. Réalisé par l'[Observatoire national de l'économie sociale et solidaire](#) mis en place par le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CNCRES), il a vocation à constituer un outil d'aide à la décision, tant pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire que pour les pouvoirs publics.

Les données de cet Atlas sont issues de la base INSEE-CLAP-DADS 2006 qui sous-évalue le poids socio-économique de la Coopération. Le Groupement National de la Coopération (GNC) a souhaité compléter ces données en incluant dans le périmètre coopératif l'ensemble des filiales détenues par les coopératives.

L'Atlas est téléchargeable sur le site du CNCRES : www.cncres.org

Il est également disponible auprès du CNCRES : contact-cncres@orange.fr

« LA ECONOMIA SOCIAL EN ESPANA THE SOCIAL ECONOMY IN SPAIN – 2008-2009 »

Avec 48 000 entreprises, réalisant un chiffre d'affaire de 100 milliards d'€ et employant 2.350.000 travailleurs, l'économie sociale espagnole représente 10% du PIB. Un poids lourd de l'économie sociale en Europe.

Le gouvernement, reconnaissant l'importance de ce secteur, attend du parlement qu'il promulgue, dans les prochains mois, une loi-cadre faisant de l'Espagne le premier Etat membre de l'Union européenne à disposer d'une telle législation.

Pour rendre compte de la réalité de l'économie sociale espagnole, de son poids économique et social, de son mode d'organisation,... la confédération espagnole des entreprises de l'économie sociale (CEPES) vient d'éditer un annuaire, disponible en espagnol et en anglais.

http://www.cep.es/media/docs/Memoria%202008_2009.pdf

« POUR SAUVER LA PLANETE, SORTEZ DU CAPITALISME » (Herve Kempf , éditions du Seuil)

« Un autre monde est possible, il est indispensable, il est à notre portée. Le capitalisme, après un règne de deux cents ans, s'est métamorphosé en entrant dans une phase mortifère ; il génère tout à la fois une crise économique majeure et une crise écologique d'ampleur historique. Pour sauver la planète, il faut sortir du capitalisme, en reconstruisant une société où l'économie n'est pas reine mais outil, où la coopération l'emporte sur la compétition, où le bien commun prévaut sur le profit. L'oligarchie cherche à détourner l'attention d'un public de plus en plus conscient du désastre imminent en lui faisant croire que la technologie pourrait surmonter l'obstacle. Cette illusion ne vise qu'à perpétuer le système de domination en vigueur.

Comme l'illustre la démonstration, ancrée dans la réalité et animée de nombreux reportages, l'avenir n'est pas dans la technologie, mais dans un nouvel agencement des relations sociales. Ce qui fera pencher la balance, c'est la force et la vitesse avec lesquelles nous saurons retrouver l'exigence de la solidarité. »

Dans un récit original, l'auteur (journaliste au *Monde*) explique comment le capitalisme a changé de régime depuis les années 80 et a réussi à imposer son modèle individualiste de comportement, marginalisant les logiques collectives. Pour en sortir, il faut prioritairement se défaire de ce conditionnement psychique.

AGENDA

Les mutations s'accélèrent...
sécurisons les parcours !

Information, orientation,
formation des personnes
et conseil aux entreprises

11^e

27, 28, 29 janvier 2010 Arles

**UNIVERSITÉ D'HIVER
de la formation professionnelle**

Rendez-vous national des acteurs de la formation, de l'emploi et de l'orientation, l'Université d'hiver de la formation professionnelle rassemble tous les deux ans près de 500 personnes : responsables de ressources humaines et de formation des secteurs privé et public, Opcv, Fongecif, prestataires publics et privés de formation, collectivités territoriales, élus, réseaux de l'accueil-information-orientation des adultes.

Au programme de cette Université en séminaire résidentiel

- la conférence inaugurale de Jacques Attali ;
- conférences et tables rondes sur l'actualité de la loi sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie, l'impact de ces évolutions sur le secteur de la formation et de l'orientation ;
- 24 ateliers d'échanges pour connaître des outils, des méthodes, des pratiques innovantes.

Contact : contact.formation@centre-inffo.fr
Tél. 01 55 93 91 82 ou 01 55 93 91 83

Tout le programme actualisé sur www.centre-inffo.fr/uhip

Organisée par :

Partenaires officiels :



www.centre-inffo.fr/uhip

Séminaire public « [Tous en scène ! L'économie sociale et solidaire doit entrer en scène...](#) », organisé par La Fraternelle et la FONDA. Paris, 19 janvier 2010. lafraternelle@maisondesmetallois.org

Séminaire « [Quelles sont les clefs de nos succès ? Gouvernance/Responsabilité et mesures de performance/Impacts : une comparaison entre les modèles français et britanniques d'économie sociale](#) », organisé par le CJDES. Paris, 11 décembre 2009. events@acevo.org.uk

Autour d'un café « [Les jeunes dirigeants de l'économie sociale, une autre façon de gérer](#) »
organisé par la Confédération FO. Paris, 16 décembre 2009.

Face à la crise, les acteurs de l'économie sociale se targuent d'avoir une action plus offensive et plus juste en matière de gestion. Les jeunes dirigeants ont une réflexion sur ce sujet. [Jean-Philippe Poulnot, vice-président du CJDES, administrateur du Groupe Chèque Déjeuner, président de la Fondation Chèque Déjeuner](#), s'en fera l'écho : Comment concilier les objectifs dont ils se réclament avec leurs obligations de gestionnaires, dans une période où l'économie est fragile ? Comment voient-ils l'évolution de ce secteur, dans cette période ? bnoulin@force-ouvriere.fr

APPEL A COMMUNICATIONS

en vue du colloque international de management

« **Gouvernance, management et performances des entreprises
de l'économie sociale et solidaire : quelles spécificités ?** »

(Lyon, 4 et 5 novembre 2010)

organisé par l'IAE Lyon, ESDS Lyon et l'université catholique de Lyon

Date limite pour les propositions de communications : 15 mars 2010
emmanuel.baile@univ-lyon3.fr

ADHESION AU CIRIEC-FRANCE

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,
créée il y a un siècle par un Français, le professeur Edgard Milhaud.

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général :
économie sociale, économie publique et économie paritaire.

Ses travaux se réalisent au travers de
réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, de publications, de colloques, de congrès mondiaux,...

Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique.

Le CIRIEC est établi dans quinze pays. La section française est une association constituée d'adhérents,
personnes physiques et morales. Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises
de l'économie sociale, organismes à gestion paritaire et syndicats.

Informations-adhésions : info@ciriec-france.org

Si vous souhaitez contribuer à alimenter les *Brèves* : marcel.caballero@club-internet.fr

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org

www.ciriec-france.org